



## L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux,

Même si le printemps calendaire a été officialisé le 20 mars dernier, nous attendons impatiemment ses bienfaits, soleil et douceur des températures. Le printemps, généralement associé au réveil de la nature et au retour des beaux jours, représente un moment fort dans la vie communale avec la préparation puis le vote du budget pour l'année civile. Notre budget a été voté à l'unanimité le 27 mars. Vous trouverez en pages intérieures la synthèse des recettes et dépenses à réaliser sur l'exercice à venir, qui voit une fois de plus, malgré les promesses de l'Etat, une diminution de la DGF.

Un autre budget a été débattu dans la douleur le 12 avril, celui de notre communauté de communes (HCC). Face à une dette conséquente (d'autres préfèrent parler d'un besoin urgent de recettes supplémentaires) estimée à 1 million d'euros, la collectivité territoriale avait plusieurs options pour générer de la ressource. Ces options (économies sur le fonctionnement, vente d'une partie du parc immobilier, réduction des dotations aux communes, hausse de la fiscalité, tri dans les compétences) pouvaient d'ailleurs être mixées. En votant le budget, la majorité des élus (61 sur 90) a validé l'augmentation de la fiscalité locale, à savoir le foncier bâti. Notre commune, par l'intermédiaire de son représentant communautaire, a voté contre ce budget. Nous déplorons le manque de considération et de respect dont font preuve certains élus envers leurs administrés en leur demandant (de façon anonyme) de payer plus d'impôts pour colmater les brèches provoquées par une gestion financière plus que discutable de HCC. Nous déplorons également la surreprésentation de la ville d'Ussel (20 élus) au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité.

Les élus n'ayant pas validé le budget intercommunal 2018 n'ont pas le sentiment d'être, comme cela a été sous-entendu, des conservateurs ou des rétrogrades. Ils se veulent tout simplement réalistes et responsables.....

Très bon printemps à toutes et à tous.

Le conseil municipal



## ***DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS***

✓ Arrivée du compteur LINKY : 8 millions de compteurs Linky, permettant de relever à distance la consommation d'électricité des abonnés, ont déjà été installés sur notre territoire. En Corrèze ce nombre est de 58 000 et les habitations de certaines communes voisines sont désormais équipées (Liginiac, Chirac). Les installations sur notre village sont programmées pour le mois de juillet. Comment va se dérouler la pose du compteur LINKY :

- 30 à 45 jours avant le client recevra un courrier d'information d'Enedis.
- L'entreprise PAINHAS a été mandatée par Enedis pour la pose des compteurs.
- Pour les compteurs accessibles une lettre de prévenance vous sera adressée 45 jours avant.
- Pour les compteurs inaccessibles PAINHAS prendra rendez-vous pour effectuer la pose.
- Le jour du rendez-vous un technicien remplacera votre compteur actuel par un Linky en 30 mn environ (le courant sera coupé durant cette opération), puis réalisera la mise en service.

Cette nouvelle technologie suscite de nombreuses polémiques: les ondes, les dysfonctionnements, le respect de la vie privée, les risques d'incendie, le coût, ..... Un récent rapport de la Cour des comptes déplore que ce déploiement bénéficie avant tout à ENEDIS et insuffisamment aux consommateurs qui à moyen terme supporteront forcément les coûts d'installation. Ce même rapport pointe également le fait que les abonnés souhaitant consulter les données relatives à leur consommation énergétique (via leur compteur) n'ont accès qu'à très peu d'informations. Nous tenons à vous préciser que la municipalité ne peut pas prendre d'arrêté pour s'opposer au Linky. En effet, des mesures d'interdiction votées dans ce sens seraient entachées d'irrégularité en raison de l'incompétence du conseil municipal pour délibérer sur cet objet. D'ailleurs, à ce jour, l'ensemble des contentieux portés par les communes a été rejeté.

Vous avez la possibilité de refuser la pose du Linky à l'intérieur de votre domicile. Toutefois il faut savoir que passé la période de déploiement qui s'achèvera en 2021 les clients auront l'obligation d'accepter le nouveau compteur, et ce sans garantie de gratuité. De plus, si vous conservez votre ancien compteur, les déplacements pour effectuer vos relevés de consommation vous seront facturés environ 47 €. Dans l'éventualité d'une panne l'intervention d'un technicien sera également payante et se soldera de toute façon par la pose d'un Linky. Pour répondre à toutes vos questions Enedis vous propose un numéro d'appel gratuit : 0 800 054 659

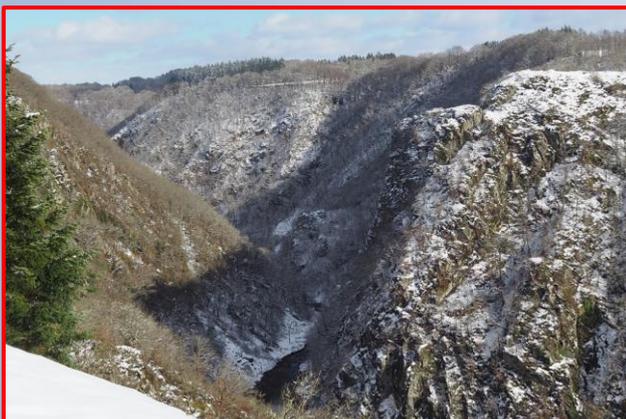


✓ Coupe et élagage : Alors que les riverains de nos deux départementales viennent de recevoir un 3<sup>e</sup> courrier de Mr COSTE, la mairie a parallèlement avisé les propriétaires de parcelles attenantes à la voirie communale de la nécessité d'intervention sur les arbres gênants. Cette procédure a également été lancée sur la plupart des communes de l'ex canton de Neuvic. Nous vous rappelons que lors de son déploiement dans les villages la fibre utilisera les supports aériens implantés en bordures des axes routiers. Il est donc impératif d'engager sur ces derniers les travaux d'entretien nécessaires afin de sécuriser les réseaux filaires existants et à venir. La plupart des parcelles communales ont été traitées et les interventions restant à effectuer (élagage) nécessiteront l'utilisation d'une nacelle. Nous tenons à remercier ceux d'entre vous qui se sont montrés réactifs (et citoyens responsables) en réalisant les travaux demandés.

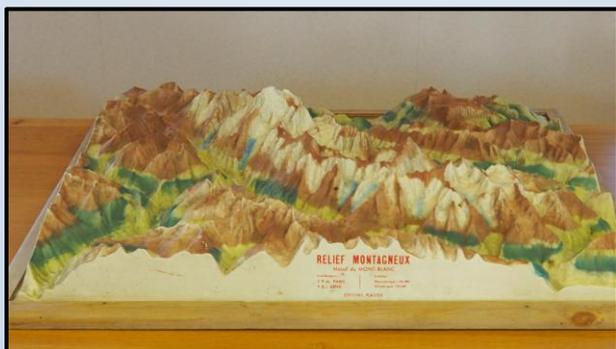


✓ Corrèze 100 % fibre 2021 : Vous avez tous reçu en avril une note d'information, adressée par Axione, concernant le déroulement et le calendrier du projet fibre sur notre commune. La société Axione, filiale de Bouygues, est spécialisée dans le déploiement des réseaux en fibre optique. A ce titre, elle a été mandatée par le Syndicat Mixte numérique DORSAL pour la construction du futur réseau public. Depuis fin avril, nous sommes entrés dans la première phase du projet qui nécessite des études de terrain, en l'occurrence le recensement précis des habitations à raccorder. Ces relevés initiaux seront effectués dans notre village par Mr GALATAUD Joffrey avec un véhicule immatriculé EJ-530-HE. Cette précision vous évitera des signalements d'individu suspect....

✓ Mise en valeur du belvédère des Grezolles : Ce site qui appartient au patrimoine naturel de notre commune avait besoin d'un sérieux nettoyage afin d'obtenir une vue panoramique sur les gorges de la Dordogne et de la Diège. L'association « Coup de main » (Saint Julien près Bort) a réalisé en début d'année les travaux de coupe et débroussaillage, et ce dans des conditions difficiles en raison de la forte déclivité de la zone d'intervention. Le résultat est des plus satisfaisants et permet de redécouvrir des parties de rivières jusqu'alors masquées par la végétation.



✓ Cartes en relief : Ces deux cartes (photos ci-dessous) ont été découvertes dans le grenier d'un gîte de Val Beneyte lors des traitements de charpentes effectués en 2017. Notre commune avait fait l'acquisition de ce matériel pédagogique pour son école en 1958 auprès des Papeteries du Bas Limousin (PBL) à Brive, établissement spécialisé dans le secteur d'activité du commerce de gros de papeterie. La municipalité a décidé de faire don de ces deux cartes en relief à la ville de Bort les Orgues. Cette dernière a en effet aménagé l'an dernier un musée de l'école (dans une dépendance du musée de la tannerie et du cuir). Nul doute que les deux cartes offertes s'intégreront parfaitement au milieu des objets, meubles et documents présentés au public pour témoigner de la vie de l'école autrefois.



✓ Analyse de vitesse sur la RD 20 : Cette analyse, réalisée par le Département, s'est effectuée sur notre commune dans la période du 22 au 29 novembre 2017. Le radar, installé sur la RD 20 entre le panneau d'agglomération et la VC 17, a fourni des enregistrements concernant trafic et vitesse sur cette section de route limitée à 90 km/h. Synthèse de l'analyse :

- ❖ Débit moyen par jour : 147 véhicules
- ❖ Heures de pointe : 15 H et 16 H
- ❖ Vitesse moyenne des véhicules : entre 58 et 62 km/h
- ❖ Vitesse moyenne des VL (Véhicules Légers) : 72 km/h
- ❖ Vitesse moyenne des PL (Poids Lourds) : 48 km/h
- ❖ Vitesse moyenne de nuit : 58 km/h
- ❖ Nombre d'excès de vitesse (au dessus de 90 km/h) : 14\*



\*Sur les 14 véhicules en infraction, 11 roulaient entre 90 et 110 km/h et 3 entre 110 et 130 km/h. Par ailleurs 9 de ces 14 excès de vitesse ont été enregistrés dans le sens Roche le Peyroux/Liginiac.

Nous vous rappelons qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet la vitesse maximale autorisée sera réduite à 80 km/h sur les routes à double sens, sans séparateur central. Sur les sections de route à 3 voies, la vitesse maximale sera différenciée selon le sens de circulation : 80 km/h sur le sens à une voie et 90 km/h sur le sens à 2 voies.

✓ Nouveau sous-préfet à Ussel : 21 mois seulement après son arrivée, Adeline SAVY, sous-préfète d'Ussel, a dit au revoir à la haute-Corrèze avant de rejoindre le poste de directrice de cabinet du préfet de la Sarthe. Son successeur, Fabien SÉSÉ, a pris ses fonctions le 22 janvier dernier. Agé de 34 ans, il fait ses premiers pas dans la fonction préfectorale. Il était jusque-là directeur général adjoint au Conseil Départemental de l'Ardèche.



✓ Sécurité incendie : En matière de protection contre l'incendie, notre commune a la particularité de disposer d'un parc de 12 extincteurs répartis majoritairement (en accès libre) dans des annexes d'habitations. Il convient de rajouter à ces extincteurs ceux installés dans les bâtiments publics. L'entretien de ce matériel entre dans le cadre d'une maintenance réglementée, appelée visite de contrôle périodique, se déroulant obligatoirement une fois par an. C'est la société PSI (Phoénix Sécurité Incendie) de Tulle qui a effectué ces vérifications le 19 avril dernier.

Afin que chacun d'entre vous sache où se trouvent les extincteurs les plus proches de son domicile voici leur localisation (hameau et nom du propriétaire de la maison) :

- Le Bourg : MAVIER et PAREL
- Les Chaumettes : DESIR Michèle et TARDIEU
- Maisonneuve : GUILLAUME et RAYNAUD
- Rotabourg : BARRIER Michel et JABIOL
- Le bois du Peyroux : CUISINIER
- Les Guinguettes : BESSETTE
- Val Beneyte : FALGERE
- Foncire : CAULET



✓ Réhabilitation de la plate forme des Brandes : Ce terrain situé à l'entrée du village sur la zone du tri sélectif nécessitait un réaménagement. C'est chose faite et le visuel est tout de même bien différent de celui que nous avons avant les travaux. Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise MATTIOZ (pose de bordures et d'enrobé, apport de terre végétale). Le coût de cette opération s'élève à 14 347,32 € TTC.



✓ Travaux en cours : Trois aménagements sont actuellement engagés sur la commune.

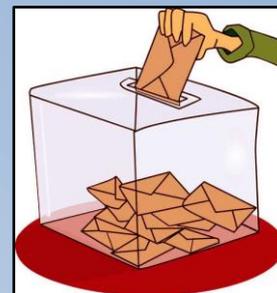
- Mise en accessibilité des WC de la salle polyvalente pour se mettre en conformité avec la loi relative aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- Réagencement de la salle de bain du gîte « le Rouchou » (carrelage, lavabo et douche italienne).
- Raccordement au réseau électrique du chalet du city stade.



✓ A propos d'élections : Sur notre commune le tableau, établi en coordination avec l'INSEE, a arrêté le nombre d'électeurs à 94 pour cette année.

En 2018 notre pays ne connaîtra pas d'élections et le calendrier des années à venir est le suivant :

- 2019 : Européennes
- 2020 : Municipales et Sénatoriales
- 2021 : Départementales et Régionales
- 2022 : Présidentielles et Législatives



✓ Gendarmeries Bort/Neuvic : Nous vous avons communiqué dans un précédent édito les heures d'ouverture de ces deux gendarmeries qui constituent désormais une seule entité : la COB (Communauté de Brigades) de Bort les Orgues. Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre sur l'une de ces deux brigades vous devez contacter le 05 55 95 80 03 où l'on donnera suite à votre sollicitation. Par ailleurs, il faut savoir que vous pouvez déposer plainte dans n'importe quelle gendarmerie ou commissariat de France, quel que soit le lieu de l'infraction que vous voulez dénoncer.

Vous trouverez en ajout à l'édito quelques conseils et précautions « anti-cambriolages », transmis par la COB de Bort à l'occasion de son rapport annuel d'activité le 15 mars dernier. Ces recommandations tombent à point après le constat d'une maison visitée récemment sur notre commune.

✓ Tri sélectif : Afin d'apporter un service équitable ainsi qu'une meilleure lisibilité à tous les habitants de la communauté de communes (HCC), les horaires d'ouverture des 6 déchèteries du territoire intercommunal ont été harmonisés à compter du 16 avril. Cette harmonisation concerne les déchèteries d'Ussel (Loches et camp César), Meymac, Neuvic, Eygurande et La Courtine. Les horaires sont les suivants : du lundi au samedi, de 9H à 12H et de 14H à 18H (déchèteries fermées les jours fériés)



Dans le même registre, nous vous informons que la benne pour la collecte des encombrants sera à votre disposition du 2 au 15 juillet.

**Vœux 2018**



# BUDGET COMMUNAL 2018

## FONCTIONNEMENT

### Compte administratif 2017

### Budget primitif 2018

Nature des dépenses	Prévisions du budget 2017	Réalizations 2017	Propositions du Budget 2018
011 Charges à caractère général	64 400,00 €	50 430,40 €	87 420,00 €
012 Charges de personnel	64 600,00 €	59 165,90 €	62 600,00 €
65 Autres charges de gestion	28 750,00 €	23 286,74 €	26 500,00 €
66 Charges financières	635,00 €	633,00 €	517,00 €
014 Atténuations de produits	10 414,00 €	1 868,00 €	3 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	600,00 €		
Total des opérations réelles	169 399,00 €	135 384,85 €	180 037,00 €
<i>042 Opérations d'ordre</i>	<i>14 101,54 €</i>	<i>14 101,54 €</i>	<i>722,00 €</i>
<i>022 Dépenses imprévues</i>	<i>1 310,06 €</i>		<i>3 010,01 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>184 810,60 €</b>	<b>149 486,39 €</b>	<b>183 769,01 €</b>
<i>023 Prévision autofinancement</i>	<i>50 000,00 €</i>		<i>80 000,00 €</i>
<b>TOTAL avec autofinancement</b>	<b>234 810,00 €</b>	<b>149 486,39 €</b>	<b>263 769,01 €</b>

Nature des recettes	Prévisions du budget 2017	Réalizations 2017	Propositions du budget 2018
013 Atténuations de charges			
70 Produits de services	1 650,00 €	8 458,61 €	200,00 €
73 Impôts et taxes	136 650,00 €	138 973,82 €	138 750,00 €
74 Dotations	12 414,00 €	11 678,52 €	10 600,00 €
75 Produits de gestion courante	41 200,00 €	42 696,16 €	43 400,00 €
77 Produits exceptionnels	5 178,00 €	5 479,21 €	
Total des opérations réelles	197 092,00 €	207 286,32 €	192 950,00 €
<i>042 Opérations d'ordre</i>	<i>10 379,54 €</i>	<i>10 379,54 €</i>	
<i>Excédents (report)</i>	<i>27 339,06 €</i>		<i>70 819,01 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>234 810,60 €</b>	<b>217 665,86 €</b>	<b>263 769,01 €</b>
Résultat cumulé de l'exercice		68 179,47 €	

# BUDGET COMMUNAL 2018

## INVESTISSEMENT

### Compte administratif 2017

### Budget Primitif 2018

Nature des dépenses	Prévisions du budget 2017	Réalisations 2017	Propositions du budget 2018
20 Immobilisations corporelles			
204 Subventions versées			
21 Programmes d'équipement	39 500,00 €	28 868,84 €	51 000,00 €
23 Immobilisations en cours	55 152,00 €	54 840,12 €	38 703,11 €
16 Remboursement du capital	3 310,00 €	3 041,94 €	4 018,89 €
Total des opérations réelles	97 962,00 €	86 750,90 €	93 722,00 €
040 Opérations d'ordre	10 379,54 €	10 379,54 €	
Déficit 001	46 761,78 €		24 699,52 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>155 103,32 €</b>	<b>97 130,44 €</b>	<b>118 421,52 €</b>

Nature des recettes	Prévisions du budget 2017	Réalisations 2017	Propositions du budget 2018
13 Subventions d'équipement	10 000,00 €	20 426,00 €	
10 Dotations et fonds divers	83 761,78 €	84 255,16 €	12 500,00 €
16 Emprunts ou cautions	240,00 €	410,00 €	500,00 €
Total des opérations réelles	94 001,78 €	105 091,16 €	13 000,00 €
040 Opérations d'ordre	14 101,54 €	14 101,54 €	
1068 Réserves			24 699,52 €
021 Autofinancement prévision	50 000,00 €		80 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>158 103,00 €</b>	<b>119 192,70 €</b>	<b>118 421,52 €</b>
Résultat de l'exercice soit un excédent de		22 062,26 €	



## CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Signé, en forêt de Compiègne il y a un siècle, dans le wagon spécial du général Foch, l'armistice du 11 novembre 1918 marquait la fin des combats sur le front de l'ouest, la victoire des alliés et la défaite totale de l'Allemagne.

Ce centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale constituera indéniablement la commémoration majeure de l'année 2018. Le Président de la République a souhaité organiser un événement d'ampleur et va ainsi convier les chefs d'état ou de gouvernement des 80 pays belligérants pour célébrer cet anniversaire.

La Grande Guerre fut particulièrement meurtrière avec 8 millions d'hommes morts en 4 ans. Dans les 3 départements de l'ex Limousin, c'est la Corrèze qui a payé le plus lourd tribut en perdant 4,41% de sa population (soit 14 053 tués et une moyenne de 1 mort pour 22 habitants). Pour l'anecdote, une seule commune corrézienne n'a enregistré aucun décès de soldat pendant ce conflit : Palazinges.

Au-delà de toutes les cérémonies qui se dérouleront d'ici la fin de cette année particulière de commémorations, nous voulions, beaucoup plus modestement, rendre hommage aux Rouchoux disparus lors de ce conflit atroce. Cette démarche s'est effectuée à partir des noms gravés dans la pierre du monument aux morts communal. Ce dernier demeure un témoin porteur de sens, qui matérialise le devoir de mémoire et fait partie de notre patrimoine culturel.

Le tableau en pages suivantes, tableau d'honneur et du souvenir, énumère les 22 soldats de Roche le Peyroux qui firent le sacrifice de leur vie lors de la Grande Guerre.

Les recherches effectuées pour établir cette « rétrospective » ont permis de relever deux erreurs quant aux identités portées sur le monument aux morts. En effet, si les patronymes sont tous exacts, les prénoms des soldats GREGOIRE et JABIOL sont respectivement Jean et Firmin (au lieu de Joannes et Albert) .





## LES SOLDATS DE ROCHE LE PEYROUX INSCRITS SUR NOTRE MONUMENT AUX MORTS



NOMS et Prénoms	Dates et lieux de naissance	Régiments d'incorporation	Dates et lieux de décès	Sépultures
<b>BESSE Alexandre</b>	2/03/1870 Roche le Peyroux	20 <sup>e</sup> Escadron du Train des Equipages Militaires à Versailles	27/09/1919 Roche le Peyroux	Roche le Peyroux
<b>BESSE Antoine</b>	8/12/1892 Saint- Julien- près- Bort	31 <sup>e</sup> Bataillon Chasseurs à Pied à Saint Dié (88)	4/09/1916 Soyecourt (80)	?
<b>BESSE Antoine</b>	6/04/1895 Roche le Peyroux	153 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Toul (54)	5/05/1918 Kemmel (Belgique)	Nécropole nationale Notre dame de Lorette
<b>BESSE Eugène</b>	25/04/1881 Sainte Marie Lapanouze	92 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Clermont-Ferrand (63)	29/11/1914 Zonnebecke (Belgique)	Disparu
<b>BESSE Léon</b>	9/08/1893 Roche le Peyroux	1 <sup>er</sup> Régiment de Marche de Zouaves à Saint-Denis (93)	24/10/1914 Ecurie (62)	?
<b>BESSE Pierre</b>	28/06/1889 Saint-Julien-près-Bort	78 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Guéret (23)	25/09/1914 Puisieux (51)	?
<b>CAUTY Joseph</b>	5/01/1887 Roche le Peyroux	2 <sup>e</sup> Régiment de Marche de Zouaves à Sathonay (69)	13/06/1915 Tracy-le-Mont (60)	?
<b>COUDERT Eugène</b>	17/06/1885 Saint-Etienne-aux-Clos	300 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Tulle (19)	23/09/1914 Prunay (51)	?
<b>DELPY Alphonse</b>	5/11/1888 Roche le Peyroux	63 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Limoges (87)	21/12/1914 Jonchery-sur-Suippe (51)	?
<b>DELPY Charles</b>	23/01/1886 Roche le Peyroux	114 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Lourde Hippomobile	16/10/1918 Bruyères (88)	?

<b>DELPY François</b>	11/09/1890 Roche le Peyroux	63 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Limoges (87)	22/09/1914 Reims (51)	?
<b>DELPY Jean</b>	17/03/1887 Roche le Peyroux	300 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Tulle (19)	19/11/1915 Haute-Avesnes (62)	Nécropole nationale La Targette (62)
<b>GALLEYRAND Camille</b>	17/04/1870 Rochefort (17)	92 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Territoriale à Tulle (19)	16/12/1918 Roche le Peyroux	Roche le Peyroux
<b>GREGOIRE Jean</b>	22/06/1884 Roche le Peyroux	1 <sup>er</sup> Régiment de Marche de Zouaves à Saint Denis (93)	18/06/1917 Paris (75)	Paris (75)
<b>JABIOL Firmin</b>	15/12/1874 Ezy-sur-Eure (27)	274 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Rouen (76)	15/09/1914 Thillois (51)	Nécropole nationale Cormicy (51)
<b>JOB Gustave</b>	27/09/1896 Lure (70)	24 <sup>e</sup> Bataillon Chasseurs Alpins à Villefranche-sur-mer (06)	10/10/1918 Graissen (Allemagne)	Nécropole nationale Sarrebouurg (57)
<b>LARREZE François</b>	22/04/1896 Roche le Peyroux	219 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Brest (29)	31/07/1918 Myslowitz (Pologne)	Nécropole nationale Sarrebouurg (57)
<b>MARCHE Antonin</b>	15/03/1892 Saint-Victour (19)	4 <sup>e</sup> Dépôt des Equipages de la Flotte à Rochefort-sur-Mer (17)	5/09/1915 Roche le Peyroux	Roche le Peyroux
<b>MONANGE Jean Baptiste</b>	3/05/1887 Roche le Peyroux	9 <sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied à Longuyon (54)	17/09/1915 Dijon (21)	Carré militaire cimetière Dijon (21)
<b>NARD Jean</b>	22/07/1888 Eyrein (19)	63 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Limoges (87)	14/02/1916 Ecurie-Roclincourt (62)	?
<b>PORTE Pierre</b>	27/10/1895 Roche le Peyroux	7 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Calors (46)	17/08/1915 Viennne-le-Château (51)	Disparu
<b>SEINCE Jean</b>	15/02/1886 Roche le Peyroux	21 <sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à Cheval à Limoges (87)	7/04/1919 Roche le Peyroux	Roche le Peyroux

✓ Association La Dordogne de villages en barrages : Elle a organisé, du 21 au 28 avril, une randonnée innovante sur l'intégralité (154 kms) du parcours Bort/Argentat. En effet chaque étape était articulée autour de deux joëlettes (fauteuils tout terrain mono-roue équipés de brancards à l'avant et à l'arrière) afin de permettre à des personnes à mobilité réduite de découvrir la vallée de la Dordogne via le même itinéraire que les marcheurs « ordinaires ».

Le dimanche 22 avril, lors de la deuxième étape (Saint-Julien-près-Bort/Liginiac), les randonneurs ont traversé notre commune et effectué la pause repas au belvédère de Val Beneyte.



Du facile .....au moins facile !

Pour les plus téméraires,  
traversée de la Diège



✓ Smile Kayak : La base nautique de Val Beneyte sera ouverte du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. En plus des activités déjà instaurées l'an dernier, Laura et Gauthier vous inviteront à découvrir deux nouveautés :

- Un chemin pédagogique concernant la faune et la flore des gorges de la Dordogne. Ce sentier d'interprétation a été conçu en partenariat avec le lycée agricole de Neuvic et la SHEM.

- En cas de mauvais temps, un divertissement novateur et très amusant vous sera proposé : un escape game (jeu vidéo d'aventure).



# CAMBRIOLAGES

## Comment se protéger ?

### Quelques conseils simples :

- ne pas laisser entrer les inconnus et démarcheurs non annoncés, demander une carte professionnelle aux agents se réclamant d'une agence (EDF, GDF, télécom...);
- en cas de cambriolage, ne toucher à rien et prévenir aussitôt la gendarmerie en composant le 17.



### Portes et fenêtres...

- fermer portes et fenêtres, même pour une courte période;
  - > ne pas hésiter à renforcer les ouvrants les plus accessibles et les accès annexes (cave, garage...);
  - > équiper les baies vitrées (très vulnérables aux intrusions) de verrous simples ou à clés.



### Clés...

- ne pas laisser les clés sous un paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs...
  - > remettre ses clés à une personne de confiance;
  - > ne ranger pas vos clés de voiture à des endroits évidents des voleurs (porte-clés derrière la porte ou dans l'entrée) pour éviter les « home-jacking ».

### En cas d'absence...

- ne pas laisser la porte du garage ouverte sans voiture;
- ne pas laisser le courrier s'accumuler (le faire relever ou conserver à la poste);
  - > éviter que le domicile soit plongé dans le noir dès le crépuscule (programmeurs d'éclairage ou d'appareils électriques);
  - > demander à un voisin ou une personne de confiance de porter une attention vigilante à votre domicile (absence de plusieurs jours).

### Les abords de la maison...

#### - Faire

- entretenir la végétation de façon à ce que l'habitation et notamment les accès restent visibles depuis la rue;
  - > équiper les abords de l'habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

#### - Ne pas faire

- ne pas laisser d'outils à l'extérieur qui pourraient aider les malfaiteurs à entrer (tournevis, échelle, outils de jardinage...);
  - > éviter de signaler les absences sur les réseaux sociaux ou répondreurs téléphoniques.





### **Vos biens...**

- ne pas les « cacher » dans des endroits ciblés par les cambrioleurs (chambre, salle de bain, lingerie);
- > placer vos biens les plus précieux dans un coffre scellé au sol ou dans un mur.

### **Pour aller plus loin, vous pouvez :**



#### **vous protéger :**

- équiper votre habitation d'une alarme afin de détecter au plus tôt une intrusion et alerter;
  - en cas d'absence prolongée, dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, signaler vos absences à la gendarmerie;
- > installer une clôture efficace sur le périmètre de votre habitation : un modèle en treillis soudé de 2 m de hauteur permet de limiter les intrusions, haies végétales défensives (Berberis, cognassier du japon, rosier rugueux, pyracantha... qui s'intègrent parfaitement à tout type d'environnement et protègent les accès à votre propriété – attention toutefois aux jeunes enfants en raison de la présence d'épines proéminentes);
- > solliciter des conseils (gratuits et sans engagement) auprès du référent-sûreté de la gendarmerie pour mieux protéger votre habitation: adressez-vous à votre brigade de gendarmerie.



#### **Anticiper et limiter les désagréments d'un cambriolage :**

- lister vos objets, notamment multimédia (n° de série), à conserver en lieu sûr ([www.liste-objets-voles.fr](http://www.liste-objets-voles.fr));
  - photographier les objets de valeurs (bijoux...);
- > marquer vos objets les plus précieux : il existe dans le commerce des kits de marquage (dit ADN synthétique, chimique ou forensique) permettant d'identifier de manière unique les objets marqués et de pouvoir les rendre à leur propriétaire en cas de vol.

### **Contribuer à la sécurité de votre quartier :**



- signaler les véhicules ou individus pouvant faire du repérage au « 17 » en donnant les éléments d'identification (marque, type, couleur, immatriculation, tenue vestimentaire...).

Votre brigade de gendarmerie est joignable aux coordonnées suivantes :

BRIGADE DE GENDARMERIE

Les Ganottes

19160 NEUVIC D'USSEL

 05 55 95 80 03